



## Achat maison + enfant d'une autre union

-----  
Par Louise2323

Bonjour,

Nous venons d'acheter une maison, nous sommes pacs.

Ma conjointe a un enfant d'une autre union, quels sont les démarches en plus à faire afin d'être protégé en cas de décès de ma conjointe ou bien de moi.

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous voulez vous protéger de quoi ?

En cas de décès, le survivant sera en indivision avec les héritiers du défunt.

Faites chacun un testament au profit du partenaire.

Consultez votre notaire.

-----  
Par Bene40500

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car je suis à peu près dans le même cas. Nous allons nous pacser avec testament, nous avons un bien immobilier en commun, un enfant ensemble et j'ai deux enfants d'une précédente union.

Si je devais partir en premier, mon compagnon va se retrouver en division avec mes aînés et ces derniers pourront demander leur part de la maison? (ce qui obligerait mon compagnon à vendre)

Il n'y a pas un moyen pour lui léguer ma part de la maison à mon décès et que mes enfants héritent à son décès?

Merci pour votre retour

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il y a bien un moyen : mariage sous contrat de communauté universelle avec attribution intégrale.

Vos enfants n'hériteront qu'au 2eme décès.

-----  
Par Bene40500

Nous ne sommes pas pour le mariage :-).

J'ai entendu parlé d'une clause de réversion de l'usufruit à mettre dans le testament pour les partenaires de de pacs.

Merci pour votre retour en tout cas